



## Mon mari me trompe depuis 2 ans...

Par **Linec72**, le **30/05/2009** à **10:11**

Bonjour,

J'avais des doutes depuis un certain temps mais je viens d'en avoir confirmation : mon mari me trompe et cela depuis 2 ans !

Nous sommes mariés depuis presque 10 ans et avons un petit garçon de 5 ans.

En fait, je suis tombé sur des mails qu'il avait imprimé alors que je cherchais des papiers sur notre bureau ou il discutait avec sa maitresse de notre séparation et de leur future vie commune.

J'ai lu par la suite (je sais que je n'ai pas le droit mais je devais savoir) les autres mails présents sur l'ordinateur et j'ai appris toute l'histoire.

Je ne souhaite pas divorcer et je ne veux pas qu'il me quitte mais leurs rdv deviennent de plus en plus fréquents (il a même les clés de chez elle), ses messonges de plus en plus gros, d'ailleurs il lui raconte des choses sur notre couple qui ne sont pas vraies. Il lui a dit que je serai d'accord pour une garde alternée de notre fils mais il n'en a jamais été question et je ne serai en tout cas pas d'accord !

Nous habitons un petit village depuis 6 ans et depuis qu'il est tout petit, mon fils a grandi dans cet environnement, il passe son temps entre ma voisine (sa tatie qui l'adore) et moi qui lui consacre tout le temps ou je ne travaille pas. Son père a toujours trop de travail !!! Il est hors de question que mon fils quitte ses repères pour aller vivre une semaine sur deux chez quelqu'un qu'il ne connaît pas, à 50km de chez lui...

Si je demande le divorce, dois-je prouver l'adultère ? Comment m-y prendre ?

Ai-je le droit de lui demander de partir de la maison ?

Par **Patricia**, le **30/05/2009** à **13:19**

Bonjour,

Si vous souhaitez entreprendre un divorce pour faute, la principale pièce officielle qu'un juge peut prendre en compte, est un constat d'adultère établi par un Huissier de Justice.

Demander à votre mari de partir : non, ce n'est pas légal. Il pourrait lui être reproché d'abandon de domicile conjugal.  
Seul une décision écrite du juge peut l'autoriser.